

Demandeurs :

Le 05 juillet 2021

1. Abdeljalil Mouhafid – personne de confiance (père)

Adresse : Maroc

Téléphone +212 668-313254

mouhafid@consultant.com

2. Fatiha El Alaoui - personne de confiance (mère)

Adresse : Maroc

Téléphone + +212 666-564122

3. Sahar Mouhafid – personne hospitalisés sans consentement dans l'Hopital psychiatre Sainte-Marie, adresse: 87 Avenue Joseph Raybaud, 06000 Nice

m.sahar.m1996@gmail.com

Défendeur :

l'Hopital psychiatre Sainte-Marie,
adresse: 87 Avenue Joseph Raybaud,
06000 Nice

Référé liberté

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE NICE.**

Dossier N°2103592

Complément à la Plainte contre la torture

(selon l'art. L521-2 du CJA)

Le 4.07.2021 nous avons déposé une requête en justice pour prendre des mesures immédiates pour mettre fin à la torture de notre fille.

Nous avons également envoyé une plainte et des exigences supplémentaires pour mettre fin à l'intimidation à l'administration de l'hôpital psychiatrique le 4.07.2021 et 05.07.2021.

Aujourd'hui, le défendeur a entrepris des représailles contre notre fille, à savoir: elle a reçu une injections forcée, bien qu'aucune indication médicale n'ait été donnée pour cela.

Nous ne savons pas quels médicaments sont utilisés, quels sont leurs effets négatifs et nous n'avons pas signé d'accord sur les risques de ces effets.

Le personnel lui a répondu qu'elle avait été admise à l'hôpital par décision du préfet et qu'elle devait donc être traitée si elle est placée à l'hôpital. C'est-à-dire que le but de l'utilisation de médicaments n'est pas dans le traitement, mais dans la justification de son maintien injustifié à l'hôpital.

Cependant, le traitement doit être appliqué en relation avec l'état actuel du patient et non en relation avec l'arrêté du préfet. D'autant plus que toutes les règles de la loi ont été violées lors de son placement à l'hôpital.

- Aucun certificat psychiatrique n'a été délivré, aucun psychiatre n'a été en contact avec nous, n'a rien expliqué, n'a pas négocié le traitement et n'a pas expliqué ses résultats attendus, comme le prévoient **les Principes pour la protection des personnes atteintes de maladie mentale et pour l'amélioration des soins de santé.**

Avant de venir en France pour étudier, notre fille n'avait aucun diagnostic psychiatrique et aucun problème de ce type. En France, elle a vécu 5 ans et les problèmes avec l'hôpital psychiatrique n'ont commencé qu'en décembre 2020 après avoir été adressée à la police avec la plainte pour des violences commises contre elle. Au lieu de la protection de la part de la police, elle a décidé de la faire un malade mental.

Nous sommes donc indignés par la façon dont les étudiants étrangers sont traités en France.

Nous exigeons la justice et la sécurité physique pour notre fille.

Nous demandons l'intervention immédiate du juge

Mme Sahar Mouhafid



Fatiha El Alaoui

Abdeljalil Mouhafid



EL AKAOUI Fatima



MOUHAFIS Abdeljalil